

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes s'appliquent à toutes les ventes consenties par la société MNA (le Vendeur) à ses clients professionnels sur le territoire de la Martinique, pour toutes les commandes reçues. Aucune modification des présentes ne sera acceptée sans l'accord express du Vendeur, avant acceptation de la commande.

COMMANDES

Les commandes sont passées par tous moyens ; elles doivent faire référence aux conditions en vigueur et préciser notamment la quantité, les références des produits. En contrepartie de cette facilité de commande accordée au client, celui-ci s'interdit de remettre en cause après la livraison validée par sa signature ou celle de ses préposés, tant les quantités livrées que le prix facturé.

Les commandes reçues sont acceptées à la date d'émission d'un accusé de réception ou à la livraison dans les locaux du Vendeur.

Aucune commande ne pourra être modifiée ou rétractée passé un délai de 48 heures suivant sa réception.

PRODUITS

Les produits vendus par MNA consistent en aliments pour animaux d'élevage, produits phytosanitaires et accessoires liés au monde de l'élevage. Ces produits sont destinés à être utilisés uniquement par les professionnels de l'élevage, conformément aux fiches techniques et préconisations d'emploi.

Tout usage spécifique doit faire l'objet d'une demande d'information préalable par le Client au Vendeur, par écrit.

Les produits sont conformes aux normes en vigueur sur le territoire de la Martinique. Les fiches techniques disponibles au comptoir de l'entreprise, au siège social.

Les conseils d'utilisation des produits, les quantités et les données techniques sont réunies sur les étiquettes :

- pour les aliments en vrac : l'étiquette est imprimée sur le bon de pesée,
- pour les aliments en sacs : l'étiquette est collée ou cousue sur le sac,
- pour les aliments en big bags : l'étiquette est présente sur le sac, ou agrafée à la facture.

Le vendeur décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes d'usage, d'entretien et de stockage ou de préparation.

PRIX PAIEMENT

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la livraison.

Ces prix s'entendent hors taxes, contributions obligatoires et frais de livraison en cas de commande spéciale.

Tous nos prix sont valables pour une livraison dans nos entrepôts ou au lieu indiqué à la commande par l'acheteur en Martinique pour les produits en vrac

Nos factures sont payables comptant à la commande.

Une ouverture de compte peut être accordée aux clients qui fournissent des garanties bancaires suffisantes à hauteur des sommes correspondantes. Dans ce cas, les clients peuvent bénéficier d'un délai de paiement maximum de 30 jours fin de mois, dans la limite de l'encours applicable.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne peut être accordé.

Le retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard par application aux sommes dues d'un taux correspondant au taux d'intérêts appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10,75%, nonobstant le remboursement des frais exposés par la société pour le recouvrement des créances. Ces pénalités sont dues dès le dépassement de l'échéance de paiement.

Par ailleurs une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales. Cependant, dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à 40 €, une indemnisation complémentaire sera réclamée sur justification.

En outre, le retard de paiement entraînera de plein droit la suspension de l'exécution des commandes en cours et l'exigibilité immédiate de toutes les sommes qui nous seraient dues.

En cas de première commande ou de dépassement de l'encours applicable au client, et communiqué lors de l'ouverture d'un compte client, les factures sont payables comptant avant la livraison.

RESERVE DE PROPRIETE

Les produits vendus restent notre propriété jusqu'à complet paiement des marchandises à échéance.

En cas de non-paiement le client doit à ses frais risques et périls restituer les produits impayés après mise en demeure par L.R.A.R., les produits en stocks étant présumés être impayés.

Le client ne pourra vendre les marchandises sous réserve de propriété que pour les besoins normaux de son activité, le prix de revente étant dans ce cas subrogé aux marchandises non réglées à concurrence des sommes dues.

A compter de la livraison, les marchandises sont sous la garde du client qui doit supporter tous les risques qu'elles pourraient subir ou occasionner qu'elle qu'en soit la cause et s'engage à souscrire une assurance couvrant ces risques des la livraison, et à en justifier à première demande de la société.

LIVRAISON

Les délais de livraison sont en principe de A pour C calculés en jours ouvrés à compter de la date de réception de la commande. Toutefois, ces délais ne sont qu'indicatifs ; ils sont susceptibles de varier en fonction des contraintes de transport notamment, et sous réserve de la disponibilité des produits commandés.

Pour les produits en vrac : Toutes commandes de produits vrac doit porter sur un minimum de 3 tonnes à livrer en une seule fois. Toute livraison de produits vrac donnera lieu à l'application d'un forfait transport de 61 euros hors taxes.

Les produits standards autres que ceux conditionnés en vrac, sont livrés à l'usine de MNA. Il appartient à l'acheteur d'en prendre possession à la date de livraison convenue.

Les produits spécifiques, correspondant au cahier des charges donnés par le Client, sont élaborés sous sa responsabilité. Pour ces produits, un acompte de 50% du prix des produits doit être versé au Vendeur avant la mise en fabrication.

Ces produits sont livrés au siège du Vendeur, à la date de livraison indiquée lors de l'acceptation de la commande. L'acheteur s'engage à en prendre possession à cette date.

RECEPTION

Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés à la livraison; en présence du transporteur ou du responsable du magasin au moment de l'enlèvement des marchandises par le Client en cas de livraison à l'usine le nombre de sacs livrés. Le cas échéant les réserves sont motivées, précises et mentionnent clairement le nom du signataire.

Toutes réserves ou réclamations portant sur des avaries ou manquants doivent être mentionnées sur le bon de livraison signé, en présence du livreur, ou le cas échéant sur la facture, puis confirmées par courrier ou fax.

Le client s'engage également à vérifier les D.L.U.O. des produits dès la livraison. De manière générale, le client doit s'assurer de la conformité des produits commandés avec l'usage qu'il en attend.

Aucune réclamation sur la livraison (hormis celles portant sur les vices cachés) ne sera acceptée si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

A défaut de respecter ces conditions, les marchandises sont réputées conformes et notre responsabilité ne pourrait être engagée.

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans notre accord préalable et exprès.

En cas de retour accepté, les marchandises seront remplacées par des marchandises identiques ou remboursées par l'établissement d'un avoir, à l'exclusion de quelque indemnité.

Au titre de la garantie des vices cachés MNA ne sera tenue que du remplacement sans frais des marchandises défectueuses, sans que le client ne puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts pour quelle que cause que ce soit.

Le client est seul responsable de la dégradation des marchandises résultant de leur entreposage dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

FORCE MAJEURE

Les ventes seront suspendues de plein droit en cas de force majeure, de cas fortuit, de mesures administratives susceptible d'empêcher leur exécution ou de suppression ou limitation des facilités de transport (grève, blocage des routes et des accès, etc...).

LITIGES

En cas de différent persistant après l'échec d'une résolution amiable, tout litige lié à la conclusion, l'exécution ou la cessation de ce contrat et de ses suites sera régi par le droit français et soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Fort de France, seuls compétents même en cas de référé, d'appel en garantie, de pluralité d'instance ou de parties.

DIVERS

Le fait que le vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes clauses ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.